

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes, Immeuble Simeg
97354 REMIRE-MONTJOLY
Société anonyme au Capital de 7 317 952,75 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes, Immeuble Simeg
97354 REMIRE-MONTJOLY
Société anonyme au Capital de 7 317 952,75 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUPLATA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

AUPLATA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2013

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 3.1.2 à 3.1.6 de l'annexe exposent les modalités d'inscription au bilan des éléments de l'actif immobilisé, de leur amortissement et de leur dépréciation qu'ils soient inscrits en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation des éventuelles provisions, à examiner les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Paris, le 14 avril 2014

COREVISE
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Stéphane MARIE
Associé



AUPLATA

Société anonyme au capital 7.317.952,75 €

Zone Industrielle Degrad-des-Cannes, Immeuble Simeg,

97354 Rémire-Montjoly

331 477 158 RCS Cayenne

Comptes Sociaux

Période : 01/01/2013 au 31/12/2013

**Etat paramétré
BILAN ACTIF**

Le 02/04/2014

Dossier : AUPLATA AUPLATA

Etabli en Euro	01/01/2013 - 31/12/2013 12 mois			31/12/2012 12 mois
	Brut	Amort & prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	694 290,97	257 879,82	436 411,15	436 411,15
Concession, brevets et droits similaires	790 777,65	371 576,41	419 201,24	495 598,04
Fonds commercial	3 688 761,04	3 688 761,04		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	28 732,55	13 167,86	15 564,69	19 867,27
Constructions	5 751 359,56	4 478 890,17	1 272 469,39	1 440 022,52
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 053 250,94	5 739 168,13	314 082,81	459 491,22
Autres immobilisations corporelles	606 817,27	319 778,91	287 038,36	89 136,87
Immobilisations en cours	1 202 476,93	215 861,86	986 615,07	290 213,15
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par méthode de mise en équivalence				
Autres participations	23 319 828,61	14 410 490,19	8 909 338,42	7 871 813,01
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	252 900,02		252 900,02	188 128,26
Total (I)	42 389 195,54	29 495 574,39	12 893 621,15	11 290 681,49
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	242 709,23		242 709,23	207 077,23
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	713 212,89	12 500,00	700 712,89	332 616,80
Autres créances	18 772 528,81	16 606 197,51	2 166 331,30	2 475 406,22
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	1 254 571,32
Disponibilités	2 596 947,45		2 596 947,45	6 528 678,04
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	232 356,81		232 356,81	159 314,81
Total (II)	22 557 755,19	16 618 697,51	5 939 057,68	10 957 664,12
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	50 694,34		50 694,34	101 388,69
Primes de remboursements des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (0 à V)	64 997 645,07	46 114 271,90	18 883 373,17	22 349 734,60

Etat paramétré

BILAN PASSIF

Le 02/04/2014

Dossier : AUPLATA AUPLATA

Etabli en Euro	01/01/2013 - 31/12/2013 12 mois	01/01/2012 - 31/12/2012 12 mois
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	6 425 097,00	5 425 097,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	45 532 669,61	42 532 669,61
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	43 179,27	43 179,27
Réserves statutaires ou contractuelles	104 877,67	104 877,67
Réserves réglementées	1 158,46	1 158,46
Autres réserves	0,50	0,50
Report à nouveau	-37 827 432,14	-38 696 070,19
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	-11 056 762,74	868 638,05
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	3 222 787,63	10 279 550,37
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	388 693,72	226 260,67
Provisions pour charges	1 074 840,00	844 098,00
TOTAL (III)	1 463 533,72	1 070 358,67
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	5 800 998,38	5 891 430,24
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 930,18
Emprunts et dettes financières divers	3 848 232,64	260 613,39
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 159 286,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 616 805,39	1 927 473,71
Dettes fiscales et sociales	854 261,65	684 546,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 067 143,00	1 067 143,00
Autres dettes	9 610,76	2 402,49
Comptes régul.		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	14 197 051,82	10 999 825,56
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	18 883 373,17	22 349 734,60

Etat paramétré
COMPTE DE RESULTAT EN LISTE (1/2)

Le 02/04/2014

Dossier : AUPLATA AUPLATA

Etabli en Euro	01/01/2013 - 31/12/2013 12 mois			31/12/2012 12 mois
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - de biens	12 050 042,53		12 050 042,53	14 128 337,96
: - de services	3 543 526,03		3 543 526,03	1 139 302,43
Chiffres d'affaires nets	15 593 568,56		15 593 568,56	17 267 640,39
Production stockée				
Production immobilisée			985 080,03	250 133,52
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			196 871,57	1 735 387,81
Autres produits			1 345,37	868,48
Total des produits d'exploitation (I)			16 776 865,53	17 254 030,20
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douanes)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de mat. premières et aut. approv. (y compris droits de douanes)			4 287 867,22	2 100 637,06
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-4 106,00	-2 482,01
Autres achats et charges externes			10 579 637,38	7 288 928,09
Impôts, taxes et versements assimilés			338 859,94	186 777,94
Salaires et traitements			3 053 813,35	2 545 954,36
Charges sociales			1 074 770,96	802 360,72
Dotations d'exploitation				
Sur immo. Dot. aux amort.			959 932,68	1 235 876,96
Sur immo. Dot. aux prov.				
Sur actif circulant : Dot. aux prov.			12 500,00	91 576,00
Pour risques et charges : Dot. aux prov.			159 785,96	844 098,00
Autres charges			112 377,20	143 584,07
Total des charges d'exploitation (II)			20 575 438,69	15 237 311,19
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-3 798 573,16	2 016 719,01
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participations			278 108,07	232 558,39
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			5 655,35	17 875,72
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			13 383,37	
Total des produits financiers (V)			297 146,79	250 434,11
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés			521 350,78	600 904,47
Différences négatives de change			17 112,51	26 681,16
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			538 463,29	627 585,63
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-241 316,50	-377 151,52
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV-V-VI)			-4 039 889,66	1 639 567,49

Etat paramétré
COMPTE DE RESULTAT EN LISTE (2/2)

Le 02/04/2014

Dossier : AUPLATA AUPLATA

Etabli en Euro	01/01/2013 - 31/12/2013 12 mois	01/01/2012 - 31/12/2012 12 mois
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49 827,47	19 866,94
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 248 239,80	228 777,41
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 114 141,54	429 326,55
Total des produits exceptionnels (VII)	2 412 208,81	677 970,90
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90 323,14	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 331 232,04	235 355,19
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 165 467,71	1 213 545,15
Total des charges exceptionnelles (VIII)	9 587 022,89	1 448 900,34
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-7 174 814,08	-770 929,44
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-157 941,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	19 486 221,13	18 182 435,21
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 542 983,87	17 313 797,16
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-11 056 762,74	868 638,05



Annexe des Comptes Sociaux

Période : 01/01/2013 au 31/12/2013



TABLE DES MATIÈRES

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE.....	9
1.1. ACTIVITE MINIERE	9
1.1.1. Production.....	9
1.1.2. PER Courrière.....	9
1.2. DEVELOPPEMENTS	10
1.3. AUGMENTATIONS DE CAPITAL	10
1.4. AVANCE EN COMPTE-COURANT	10
1.5. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE D'AUPLATA.....	11
1.6. COUPON OBLIGATAIRE.....	11
1.7. AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	11
1.7.1. Abandon de créance au profit d'ARMINA Ressources Minières	11
1.7.2. Augmentation de capital des sociétés ARMINA et CMD.....	11
1.8. ACCORD AVEC COLUMBUS GOLD CORPORATION.....	11
1.9. TITRES COLUMBUS GOLD	12
1.10. INTEGRATION FISCALE.....	12
1.11. QUALIFICATION « ENTREPRISE INNOVANTE » POUR LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION	12
1.12. ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2013	13
2. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	13
2.1. AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE PILOTE DE CYANURATION.....	13
2.2. AUGMENTATION DE CAPITAL.....	13
2.3. COUPON OBLIGATAIRE.....	14
3. REGLES, METHODES COMPTABLES ET NOTES SUR LE BILAN.....	14
3.1. ACTIF.....	15
3.1.1. Actif immobilisé.....	15
3.1.2. Actifs incorporels	15
3.1.3. Fonds commercial.....	16
3.1.4. Actifs corporels	16
3.1.5. Immobilisations en cours	16
3.1.6. Amortissements et provisions.....	17
3.1.7. Immobilisations financières	17
3.1.8. Situation des filiales	18
3.1.9. Actif circulant.....	18
3.1.10. Charges constatées d'avance	19
3.1.11. Tableau des créances par échéance	19
3.1.12. Produits à recevoir	20
3.1.13. Trésorerie	20
3.1.14. Comptes de régularisation	20
3.2. PASSIF	20
3.2.1. Capital social	20
3.2.2. Provisions.....	22
3.2.3. Dettes	23
3.2.4. Charges à payer par postes du bilan.....	23
3.3. DETTES ET CREANCES AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIBES.....	23
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	24
4.1. RESULTAT D'EXPLOITATION	24
4.1.1. Chiffre d'affaires.....	24
4.1.2. Autres produits d'exploitation.....	24
4.1.3. Effectif.....	25
4.1.4. Rémunération des dirigeants.....	25
4.1.5. Charges sociales	25
4.1.6. Dotations aux amortissements et provisions	25
4.2. RESULTAT FINANCIER.....	25



4.2.1.	<i>Charges financières</i>	26
4.2.2.	<i>Produits financiers</i>	26
4.3.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	26
4.4.	IMPOTS SUR LES BENEFICES	27
4.5.	CHARGES ET PRODUITS EN RELATION AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIEES	27
4.5.1.	<i>Charges et produits liés aux filiales</i>	27
4.5.2.	<i>Charges liées à OSEAD</i>	28
4.5.3.	<i>Charges liées à NG2</i>	28
4.5.4.	<i>Charges et produits liées à MDG, filiale de l'actionnaire CMT</i>	28
4.5.5.	<i>Charges et produits liées à SOTRAPMAG, filiale de COLUMBUS</i>	28
5.	ENGAGEMENTS FINANCIERS	28
5.1.	ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES	28
5.1.1.	<i>Contrats de location</i>	28
5.1.2.	<i>Redevance Yaou et Dorlin</i>	29
5.1.3.	<i>Redevance Paul Isnard</i>	29
5.1.4.	<i>Passifs environnementaux</i>	29
5.1.5.	<i>Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud</i>	30
5.1.6.	<i>Engagement sur le PER Courriège</i>	30
6.	DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)	30
7.	HONORAIRES CAC	30



Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Total du bilan avant répartition	18.883.373 €
Chiffre d'affaires	15.593.569 €
Résultat de la période (perte)	(11.056.763) €

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1. ACTIVITE MINIERE

1.1.1. *Production*

Au 31 décembre 2013, la société AUPLATA S.A. (la « Société » ou « AUPLATA ») détient trois concessions minières sur le site de Dieu-Merci. Ces concessions sont exploitées depuis 2002 et expirent en 2018.

L'année 2013 a été marquée par un contexte de marché défavorable, le cours de l'or ayant chuté de 41 701 €/kg en moyenne en 2012 à 33 999 €/kg en 2013, ce qui pèse fortement sur les résultats de la Société.

Dans ce contexte et afin d'accroître ses volumes de production, la Société a développé le recours à la sous-traitance d'exploitation de chantiers alluvionnaires d'une part, et d'autre part, procédé aux efforts nécessaires pour remettre à niveau et moderniser ses installations et ses équipements, que ce soit en terme de frais d'entretien ou en terme d'investissements en matériel de carrière et en engins roulants.

La production de la Société s'est établie à 404 kg en 2013 dont 238 kg produits sur les chantiers exploités par des sous-traitants, soit une progression de 7,7% par rapport à l'année précédente. La part de la sous-traitance dans la production totale de la Société représente 59% contre 33% en 2012.

Le chiffre d'affaires des ventes d'or affiné s'élève à 12.040 K€ en retrait de 14,7% par rapport l'année précédente. En effet, l'augmentation des volumes de production n'a pas permis de compenser l'impact de la chute du cours de l'or sur le chiffre d'affaires : le prix de vente moyen de l'or affiné constaté est de 33.802 €/kg par rapport à un prix moyen de vente de 41.856 €/kg pour l'exercice précédent. L'impact sur le chiffre d'affaires est évalué à -2.869 K€.

1.1.2. *PER Courrière*

Les actions engagées les années précédentes ont été poursuivies. Elles ont permis de confirmer la présence d'une zone minéralisée. Une demande de PEX est en préparation.



1.2. DEVELOPPEMENTS

Suite à la décision de suspendre les développements du procédé d'extraction au thiosulfate, la Société concentre ses efforts de recherche sur le développement du procédé de cyanuration qui permettra d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'extraction de l'or, tout en étant particulièrement respectueux de l'environnement.

La Société a donc déposé le 29 novembre 2013, auprès des autorités françaises de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), une demande administrative pour la mise en œuvre d'une unité industrielle de cyanuration sur son site minier de Dieu Merci. Cette unité d'une capacité de traitement de 300 tonnes jour a pour vocation à traiter les rejets stockés dans six bassins et issus du traitement gravimétrique actuel.

La Société a également déposé le 15 octobre 2013 une demande de permis de construire pour la construction d'une unité pilote de cyanuration sur la commune de Remire-Monjoly. L'objectif de cette unité pilote, d'une capacité de traitement de 2 T/ jour est de traiter de manière centralisée les concentrés aurifères produits par les concentrateurs gravimétriques sur ses différents sites miniers. Suite à l'obtention du permis de construire en date du 14 février 2014, le dossier déclaratif a été envoyé à la DEAL qui produira un arrêté encadrant cette activité.

1.3. AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 août 2013 a constaté l'augmentation de capital au profit de la Compagnie Minière de Touissit, société minière de droit marocain cotée à la Bourse de Casablanca, par l'émission de 2.000.000 actions ordinaires nouvelles de 0,25 euro de nominal et au prix unitaire de 1,00 euro, soit 0,75 euros de prime d'émission.

Le 27 septembre 2013, la société AUPLATA a procédé à une augmentation de capital au profit de la société NEW GENERATION NATURAL GAZ avec suppression de droit préférentiel de souscription, par émission de 2.000.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,25 euro, d'un prix unitaire de 1,00 euro, soit une prime d'émission de 0,75 euro. Cette augmentation de capital est intégralement souscrite par compensation du compte-courant résultant de l'avance en compte-courant accordée au cours de l'exercice.

À l'issue de ces augmentations de capital, le capital social d'AUPLATA SA se monte à 6 425 097 euros et est composé de 25 700 388 actions.

1.4. AVANCE EN COMPTE-COURANT

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 novembre 2013 a décidé d'autoriser une convention d'avance en compte-courant entre la Société et la société Compagnie Minière de Touissit par laquelle cette dernière consent à la Société une avance initiale d'un montant de deux millions cinq cent mille euros qui a été mise à disposition de la Société le 30 décembre 2013. Cette avance est porte intérêts à un taux de cinq et demi pourcent hors taxes par an.



1.5. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE D'AUPLATA

Au cours de sa réunion du 28 juin 2013, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Monsieur Didier Tamagno a été nommé Directeur Général d'Auplata, Monsieur Jean-François FOURT conservant ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

1.6. COUPON OBLIGATAIRE

Un coupon d'un montant de 593 340 € a été versé aux obligataires le 1er mars 2013.

1.7. AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.7.1. *Abandon de créance au profit d'ARMINA Ressources Minières*

La société AUPLATA SA a abandonné en date du 12/04/2013 le solde de la créance dont elle disposait sur sa filiale à 100%, la société ARMINA RESSOURCES MINIERES, à hauteur de 2.443.772,82 €. Cette créance, acquise dans le cadre du protocole de vente signé entre AUPLATA et GOLDEN STAR le 19 novembre 2009, avait été inscrite dans les comptes d'AUPLATA pour un montant de 1\$.

1.7.2. *Augmentation de capital des sociétés ARMINA et CMD*

Le capital de la société ARMINA RESSOURCES MINIERES a été augmenté de 1.306.695 € en date du 15 mars 2013.

Le capital de la société COMPAGNIE MINIERE DE DORLIN a été augmenté de 1.270.000 € en date du 15 mars 2013.

Ces augmentations de capital ont été souscrites à 100 % par AUPLATA SA.

1.8. ACCORD AVEC COLUMBUS GOLD CORPORATION

Selon les termes de l'accord opérationnel et capitalistique (l'« Accord ») entré en vigueur le 29 juin 2011 entre les sociétés AUPLATA, et Columbus Gold Corporation (« COLUMBUS »), cette dernière pouvait devenir, à terme, propriétaire de 100% des concessions Paul Isnard détenues par la filiale SOTRAPMAG en contrepartie d'une émission de titres COLUMBUS, de dépenses d'exploration minimum (7 MUSD sous 2 ans) et de la réalisation d'une étude de faisabilité dans un délai maximal de 4 ans. L'amendement à cet accord signé en décembre 2011 a accéléré le processus d'acquisition de SOTRAPMAG par COLUMBUS en contrepartie du paiement d'un montant total de 1,5 MUSD (soit 1,2 MEUR) acquitté en 2012, et sous la double condition de la non opposition Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et du marché TSX de la Bourse de Toronto. Ce dernier a donné son accord avant le 31 décembre 2011. Par un courrier en date du 17 avril 2012, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a estimé les capacités techniques et financières de COLUMBUS comme acceptables et en conséquence a fait part de sa non opposition au transfert des actions de SOTRAPMAG à COLUMBUS.

La cession de SOTRAPMAG a été finalisée le 16 janvier 2013.



1.9. TITRES COLUMBUS GOLD

Au 31 décembre 2013, le Groupe détient 25,01% des actions de Columbus.

A la clôture de l'exercice 2013, le cours de l'action ayant été stable sur la durée de l'exercice, est de 0,30 CAD, soit 0,20 € au taux de change CAD/€ de 0,6816, à cette date. Les titres de participation ont fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de 293.821 € pour tenir compte de cet impact.

1.10. INTEGRATION FISCALE

La Société a opté à compter de l'exercice 2013 pour le régime des Groupes, conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Les sociétés incluses dans le groupe fiscal d'AUPLATA sont les filiales intégrées : SMYD, ARMINA Ressources minières, CMD et CMD9. Les modalités de cette intégration applicable au 1er janvier 2013 sont définies dans la Convention d'intégration fiscale conclue en date du 28 novembre 2013. L'économie d'impôt courant qui résulte de l'application de ce régime de fiscalité s'élève à 199 K€. La recouvrabilité des impôts différés actifs générés à compter de 2013 est désormais analysée au niveau du groupe fiscale AUPLATA.

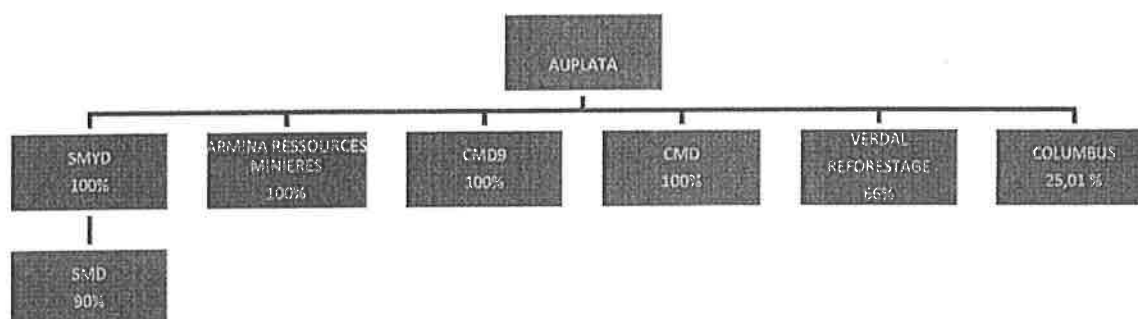
1.11. QUALIFICATION « ENTREPRISE INNOVANTE » POUR LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

La Société a été notifiée en date du 8 août 2013 de la décision de BPI France Financement de lui renouveler la qualification « Entreprise Innovante », reconnaissant ainsi le caractère innovant de ses procédés.



1.12. ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2013

À la clôture de l'exercice, l'organigramme de la Société est le suivant :



2. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1. AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE PILOTE DE CYANURATION

La Société a reçu le 14 février 2014 l'autorisation de la municipalité de Rémire-Montjoly pour la construction de l'unité pilote de traitement des concentrés aurifères utilisant le procédé de cyanuration, le dossier déclaratif a ensuite été envoyé à la DEAL qui produira un arrêté encadrant cette activité. L'objectif de cette unité est de centraliser le traitement des concentrés aurifères produits par les concentrateurs gravimétriques des sites miniers. Cette unité pilote d'une capacité de 2 tonnes par jour intégrera le tablage des concentrés ainsi que la lixiviation par cyanuration en cuves agitées des rejets de ce tablage.

2.2. AUGMENTATION DE CAPITAL

La Société a lancé le 4 mars 2014 une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité pour les actionnaires. Cette opération a consisté en l'émission de 3.212.548 actions nouvelles (hors clause d'extension) au prix unitaire de 1,40 €, à raison de 8 actions anciennes pour 1 action nouvelle, soit un produit d'émission de 4.497.567,20 €, pouvant être porté à 4.999.992,20 € en cas d'exercice de la clause d'extension à hauteur de 11,17% (portant sur un maximum de 358.875 titres additionnels). La période de souscription était ouverte du 6 mars au 20 mars 2014.



Le Directeur Général en date du 1er avril 2014, après avoir décidé le 28 mars 2014 d'exercer la clause d'extension, a constaté l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 892.855,75 euros, par émission de 3.571.423 actions ordinaires nouvelles de la Société, au prix par action de 1,40 euros, dont 0,25 euro au titre de la valeur nominale et 1,15 euros au titre de la prime d'émission, soit un montant global brut d'augmentation de capital (prime d'émission incluse) de 4.999.992,20 euros. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social est de 7.317.952,75 euros divisé en 29.271.811 actions de 0,25 euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

2.3. COUPON OBLIGATAIRE

Le quatrième coupon d'un montant de 485.460 € a été versé aux obligataires le 1 mars 2014.

3. **REGLES, METHODES COMPTABLES ET NOTES SUR LE BILAN**

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

continuité de l'exploitation,

permanence des méthodes comptables,

indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



3.1. ACTIF

3.1.1. *Actif immobilisé*

(En €)	Ouverture 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Transferts	Clôture 31/12/2013
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles	5 165 125	10 624	(1 920)		5 173 830
Immobilisations corporelles (1)	11 830 987	377 321	(99 573)	331 427	12 440 160
Immo. corporelles en cours (2)	506 075	985 079		(288 678)	1 202 477
Immobilisations financières (3)	22 176 611	2 641 467	(1 245 349)		23 572 729
Total	39 678 798	4 014 491	(1 346 842)	42 749	42 389 195

(1) Dont acquisitions d'engins et de matériel roulants : 230 K€

(2) Les acquisitions concernent notamment les études liées aux projets d'unités de cyanuration pour un montant de 466 K€, et la campagne de forage sur le site d'Elysée pour 292 K€

(3) Les augmentations correspondent aux augmentations de capital d'ARMINA Ressources minières pour un montant de 1.307 K€ et de CMD pour un montant de 1.270 K€ et au dépôt de garantie sur les contrats de défiscalisation conclus au cours de l'exercice. La diminution correspond à la cession des actions SOTRAPMAG.

(En €)	Ouverture 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Autres	Clôture 31/12/2013
Amortissements & provisions					
Immobilisations incorporelles	4 233 116	87 021	(1 920)		4 318 217
Immobilisations corporelles	9 822 469	1 025 309	(93 690)	(203 083)	10 551 005
Immo. corporelles en cours	215 862				215 862
Immobilisations financières	14 116 669	293 821			14 410 490
Total	28 388 116	1 406 150	(95 610)	(203 083)	29 495 574

3.1.2. *Actifs incorporels*

La valeur brute des actifs incorporels d'un montant total de 5.173.180 € se compose comme suit, à la clôture de l'exercice :

Études et travaux exploration minière :	436 411 €
Étude thiosulfate :	257 880 €
Concessions minières :	771 277 €
Logiciels :	19 501 €
Fonds commercial :	3 688 761 €

3.1.2.1. Études et travaux d'exploration minière

Ces études concernent essentiellement la géologie du site de Courriège (pour un montant de 428.633 €) en vue de son exploitation future.



3.1.2.2. Études procédé thiosulfate :

Les charges immobilisées pour un montant total de 257.880 € sont essentiellement constituées d'honoraires d'expert, d'analyses, de produits chimiques et de coûts de personnel.

Suite à la décision prise en octobre 2011, de suspendre la construction de l'usine au thiosulfate pour une durée maintenant indéterminée, il a été décidé de déprécier ce poste en totalité au 31 décembre 2011.

3.1.2.3. Concessions minières

La Société AUPLATA dispose sur le site de Dieu-Merci des concessions ci-dessous :

	N° de permis	Superficie (en Km ²)	Échéance du droit minier
Concession DIEU MERCI	04/80	102,40	31/12/2018
Concession La VICTOIRE	03/80	21,60	31/12/2018
Concession RENAISSANCE	02/80	12,50	31/12/2018

Les concessions sont amorties sur leur durée de validité.

Au 31 décembre 2013, la durée de vie résiduelle des concessions est de 5 ans pour l'ensemble des concessions.

3.1.3. *Fonds commercial*

Le fonds commercial résulte du mali technique constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SAS SORIM, intervenue le 12 mai 2006. Suite à la réalisation d'un test de dépréciation, ce fonds a été totalement déprécié au 31 décembre 2011.

3.1.4. *Actifs corporels*

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'installations et de matériels (extraction, transport et traitement du minerai) en service et en cours de réalisation localisés sur le site minier de Dieu-Merci.

Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'apport, coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et de remise en état (sites miniers).

3.1.5. *Immobilisations en cours*

Les immobilisations en cours s'élèvent à 1.202.477 € et sont notamment constituées :

- des travaux liés à l'usine thiosulfate pour un montant de 215.862 €, entièrement dépréciés
- des études relatives aux unités de cyanuration, l'unité pilote et l'unité du site de Dieu-Merci, pour un montant 466.249 €
- de la campagne de forage sur le site minier d'Elysée pour un montant de 292.345 €.



3.1.6. Amortissements et provisions

Ils sont pratiqués selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, sur les durées d'utilité estimées comme suit :

Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 5 ans
Agencements divers :	7 ans
Mobilier et matériel de bureau :	3 à 5 ans

Ces courtes durées s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation en forêt équatoriale, en Guyane française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

3.1.7. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

La valeur brute des immobilisations financières d'un montant total de 23.572.729 € se constitue comme suit :

Actions SMYD SAS	13 868 059 €
Actions COLUMBUS	6 484 864 €
Actions ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL	1 555 305 €
Actions CMD	1 400 000 €
Actions VERDAL REFORESTAGE	6 600 €
Actions CMD9 SAS	5 000 €
Dépôts de garantie des biens loués	215 273 €
Autres dépôts de garantie	37 627 €

La provision sur les titres SMYD SAS d'un montant de 13.868.059 €, constatée à la clôture de l'exercice 2008, a été maintenue à la clôture de l'exercice car le retour à une rentabilité pérenne de la SMYD n'est pas encore avéré.

La provision sur les titres ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL a été maintenue à un montant de 248.610 € correspondant à la provision de ces titres avant l'augmentation de capital de 2013.

Les titres Columbus ont fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de 293.821 € compte-tenu de sa valorisation boursière au 31 décembre 2013, le cours de l'action étant stable sur la durée de l'exercice et de 0,30 CAD à cette date, soit 0,20 € au taux de change CAD/€ de 0,6816.



3.1.8. Situation des filiales

Au 31 décembre 2013, la situation des principales filiales est la suivante :

	SMYD S.A.S.	ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL	CMD
Capital :	20 360 000 €	2 400 000 €	1 400 000 €
Capitaux propres :	(11 317 626 €)	306 365 €	(215 529 €)
% capital détenu :	100%	100%	100%
Valeur brute des titres *:	13 868 059 €	1 555 305 €	1 400 000 €
Prêts et avances consenties :	13 756 306 €	449 739 €	3 091 318 €
Chiffre d'affaires	6 474 259 €	55 650 €	1 876 142 €
Résultat net	(3 673 930 €)	1 994 703 €	(1 294 012 €)
Dividendes encaissés :	Néant	Néant	Néant

*A noter que les titres de participation SMYD sont totalement dépréciés, les titres de participation de ARMINA RESSOURCES MINIERES SARL sont dépréciés à hauteur de 248.610 €.

3.1.9. Actif circulant

3.1.9.1. Stocks et en cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu des modes de fonctionnement de la Société, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par la Société, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par la Société.

Les coûts de production miniers comprennent les coûts directs et indirects de production, les amortissements des actifs industriels immobilisés et des coûts de développement immobilisés (exploration). Ils comprennent également les coûts liés aux dégradations des sites.

Les stocks sont essentiellement constitués d'énergie (gasoil), de consommables.



(en €)	31.12.2013			31.12.2012		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Stock Matières premières et approvisionnement	242 709 €		242 709 €	238 603 €	(31 526) €	207 077 €

3.1.9.2. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les autres créances sont essentiellement constituées d'avances en compte courant pour un montant de 17.417.256 € et de créances sur fournisseurs débiteurs pour 930.390 €. La dépréciation des avances en compte courant aux filiales est détaillée en note 3.3.

Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des provisions pour dépréciation des créances :

(en €)	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Clients		12 500 €		12 500 €
Autres créances	10 011 125 €	7 514 906 €	(919 834) € ⁽¹⁾	16 606 197 €
Total	10 011 125 €	7 527 406 €	(919 834) €	16 618 697 €

(1) Reprise de dépréciation du compte-courant ARMINA

3.1.10. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 232.357 € sont constituées principalement des loyers payés d'avances des nouveaux contrats de location-financement souscrit sur l'année pour un montant total de 220.027 €.

3.1.11. Tableau des créances par échéance

(en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	252 900	19 588	233 314	
Clients et comptes rattachés	713 213	713 213		
Autres créances	18 772 529	1 617 587	17 154 942	
Total créances	19 738 642	2 350 388	17 388 256	
Charges constatées d'avance	232 357	69 755	162 602	
Total	19 970 999	2 420 143	17 550 858	



3.1.12. Produits à recevoir

(en €)

Crédit impôt recherche	156.982 €
Autres créances sur contrats de défisc.	22.294 €

3.1.13. Trésorerie

La trésorerie est exclusivement constituée de soldes débiteurs de banques pour un montant de 2.596.947 €.

3.1.14. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont constitués de charges constatées d'avance pour 232.357 € et de charges à répartir pour 50.694 € correspondant aux frais d'émission de l'emprunt obligataire restant à répartir.

3.2. PASSIF

3.2.1. Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social, d'un montant de 6.425.097 € est divisé en 25.700.388 actions de 0,25 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Historique :

En vertu de la délégation de compétences donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2006, le Conseil d'Administration du 6 janvier 2010 a décidé d'attribuer gratuitement 50.000 actions. La période d'acquisition étant de deux ans à compter de la date du Conseil d'Administration du 6 janvier 2010, L'attribution des actions gratuites a entièrement été réalisée sur l'exercice.

En vertu de la délégation de compétences donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2010, le Conseil d'Administration du 26 octobre 2010 a décidé d'attribuer gratuitement 250.000 actions sous conditions de performance. La période d'acquisition étant de deux ans à compter de la date du Conseil d'Administration du 26 octobre 2010, aucune attribution gratuite n'est devenue définitive au 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration de la Société, dans sa décision en date du 12 mars 2012, a constaté 1) que la condition du maintien du mandat social de Monsieur Didier TAMAGNO était réalisée, et 2) la création de 50.000 actions nouvelles au profit de Monsieur Didier TAMAGNO, Directeur Général par incorporation de réserves prélevées sur un compte de réserves spéciales indisponibles constitué à cet effet, pour un montant de 12.500 € portant le capital social de 4.650.124,75 € à 4.662.624,75 €.



Par la suite, l'Assemblée générale du 12.06.2012 a décidé d'augmenter le capital social par la création et l'émission de 2.903.225 actions nouvelles. La prime d'émission engendrée par cette augmentation s'élève à 3 774 192 €. Cette augmentation a donné lieu à l'attribution de 322.580 nouvelles actions pour la société OSEAD et de 2.580.645 nouvelles actions pour la société NEW GENERATION NATURAL GAS.

Aussi, le Conseil d'Administration, dans sa décision du 26 octobre 2012, a opéré à une seconde augmentation de capital de 36.666€ par incorporation de réserves, via l'attribution de nouvelles actions. En fin de période, les réserves spéciales préalablement bloquées en vue du plan d'attribution d'actions gratuites sont entièrement soldé.

Variation sur l'exercice :

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 août 2013 a constaté l'augmentation de capital au profit de la Compagnie Minière de Touissit, société minière de droit marocain cotée à la Bourse de Casablanca, par l'émission de 2.000.000 actions ordinaires nouvelles de 0,25 euro de nominal et au prix unitaire de 1,00 euro, soit 0,75 euros de prime d'émission. (1)

Le 27 septembre 2013, la société AUPLATA a procédé à une augmentation de capital au profit de la société NEW GENERATION NATURAL GAZ avec suppression de droit préférentiel de souscription, par émission de 2.000.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,25 euro, d'un prix unitaire de 1,00 euro, soit une prime d'émission de 0,75 euro. Cette augmentation de capital est intégralement souscrite par compensation du compte-courant résultant de l'avance en compte-courant accordée au cours de l'exercice. (2)

À l'issue de ces augmentations de capital, le capital social d'AUPLATA SA se monte à 6 425 097 euros et est composé de 25 700 388 actions.

Conformément au procès-verbal de l'AG d'approbation des comptes 2012, le résultat de l'exercice a entièrement été affecté en report à nouveau.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en €)	31/12/2012	Affectation résultat 2012	Augment. de capital ⁽¹⁾	Augment. de capital ⁽²⁾	Résultat de l'exercice	31/12/2013
Capital	5 425 097 €		500 000 €	500 000 €		6 425 097 €
Primes d'émission/apport	42 532 670 €		1 500 000 €	1 500 000 €		45 532 670 €
Réserves	149 216 €					149 216 €
Report	(38 696 070) €	868 638 €				(37 827 432) €
Résultat	868 638 €	(868 638) €			(11 056 763) €	(11 056 763) €
Total général	10 279 550 €	0 €	2 000 000 €	2 000 000 €	(11 056 763) €	3 222 788 €



3.2.2. Provisions

Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des provisions au cours de la période :

(en €)	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Provision pour litiges personnel	69 278 €	356 741 €	(55 361) €	370 658 €
Provision pour risques financiers	156 982 €		(138 947) €	18 035 €
Provision pour remise en état	844 098 €	246 287 €	(15 545) €	1 074 840 €
Total provisions	1 070 358 €	603 028 €	(209 852) €	1 463 533 €

La provision pour remise en état couvre les coûts futurs de réhabilitation du site minier de Dieu-Merci à l'issue de son exploitation estimée, soit au 31 décembre 2043 (renouvellement des concessions).

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent être naître de la réalisation de :

dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);

dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.

Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation de la provision sont les suivantes :

Re-profilage, ré-talutage et re-végétalisation des fosses d'extraction,

Traitement des eaux de ruissellement, digues,

Démontage des installations,

Élimination des déchets.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.



3.2.3. Dettes

(en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	5 800 998 €	406 998 €	5 394 000 €	
Dettes financières diverses ⁽¹⁾	3 848 230 €	1 348 230 €	2 500 000 €	
Fournisseurs	2 616 805 €	2 616 805 €		
Dettes fiscales & sociales	854 262 €	854 262 €		
Dettes sur immobilisations	1 067 143 €		1 067 143 €	
Autres dettes	9 611 €	9 611 €		
TOTAL	14 197 049 €	5 235 906 €	8 961 143 €	

(1) Concerne les avances en compte-courant reçues de CMT pour un montant de 2,5M€ et de OSEAD pour un montant de 1,1 M€ et des cautions reçus par des sociétés sous-traitantes d'AUPLATA.

3.2.4. Charges à payer par postes du bilan

(en €)	
Intérêts courus sur emprunt obligataire	406 998 €
Fournisseurs	1 468 652 €
Dettes fiscales & sociales	418 975 €
TOTAL	2 294 626 €

Dont fournisseurs FNP : 1.270.980 € et redevance GOLDENSTAR : 169.701 €.

3.3. DETTES ET CREANCES AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIEES

<u>Avances en compte courant versées à des sociétés liées :</u>	17.417.526 €.
dont compte courant SMYD :	13.756.306 €
dont compte courant CMD :	3.091.318 €
dont compte courant ARMINA ⁽¹⁾ :	449.739 €
dont compte courant CMD9 :	12.931 €
dont compte courant SOTRAPMAG :	35.380 €
dont compte courant VERDAL REFORESTAGE :	71.852 €
(1) dont 198.941 € de créance liée à l'intégration fiscale	

Ces avances en compte courant sont dépréciées pour un montant total de 16.606.198 € :

dont compte courant SMYD :	13.756.306 €
dont compte courant CMD ⁽¹⁾ :	2.590.092 €
dont compte courant ARMINA ⁽²⁾ :	250.800 €

(1) La dépréciation du compte-courant a été évaluée d'après l'estimation des capacités de remboursement de CMD d'ici 2015.

(2) La créance liée à l'intégration fiscale n'a pas été dépréciée.



Compte courant sur avances reçues de sociétés liées :

compte courant OSEAD :	1.076.135 €
compte courant CMT :	2.500.000 €

Autres dettes :

Fournisseur NG2 :	120.000 €
Fournisseur MDG :	4.373 €
Fournisseur SOTRAPMAG :	16.082 €

Autres créances :

Compte client MDG :	56.801 €
Compte client SOTRAPMAG :	5.892 €

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. RESULTAT D'EXPLOITATION

4.1.1. *Chiffre d'affaires*

Les ventes d'or et d'argent de l'exercice se montent à 12.050.042 €, contre 14.128.338 € en 2012. Ce retrait de 15% s'explique par la baisse des cours de l'or, le prix de vente moyen de l'or affiné étant de 33.802 €/kg par rapport à un prix moyen de vente de 41.856 €/kg pour l'exercice précédent.

Les ventes de marchandises et de services s'élèvent à 3.543.526 € par rapport à 1.139.302 € en 2012. Elles correspondent essentiellement aux refacturations à nos sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant ainsi qu'aux refacturations aux filiales d'achats de biens et services (ventes de marchandises), de main d'œuvre et de prestations de services.

4.1.2. *Autres produits d'exploitation*

4.1.2.1. Production Stockée

Le stock d'or est nul au 31 décembre 2013.

4.1.2.2. Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 985.080 € et se décompose comme suit :

Immobilisations incorporelles	433.291 €
Immobilisations corporelles	551.789 €



4.1.3. Effectif

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des effectifs sur la période :

	2013	2012
Effectif moyen	66	58
Effectif fin d'exercice	58	56
Dont cadres	11	11

4.1.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération (y compris les avantages en nature) du Directeur Général pour l'exercice, se monte à 123 K€.

4.1.5. Charges sociales

La Guyane Française bénéficie d'abattements importants en matière de bases de cotisation sociale (maladie et vieillesse).

Le taux de charges sociales se situe à un niveau significativement inférieur à celui de la métropole compte tenu des exonérations et abattements locaux. (LOEDOM). Les dispositifs de ces exonérations n'étant pas cumulables avec le Crédit Impôt Compétitivité Emploi, la Société n'a pas comptabilisé de créance liée au CICE.

4.1.6. Dotations aux amortissements et provisions

Ces dotations se décomposent comme suit :

(en €)		Note
Dotations d'exploitation	2.171.551	
dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	87.020 €	3.1.1.
dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	822.217 €	3.1.1.
dotations aux amortissements charges exploitation	50.694 €	
dotation aux provisions pour dépréciation des créances	12.500 €	3.1.9
dotations aux provisions pour remise en état	159.785 €	3.2.2

4.2. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est une perte de (241.316) €.



4.2.1. Charges financières

Ces charges d'un montant de 538.463 € se décomposent comme suit :

Intérêts des emprunts :	505.216 €
Perte de change	17.112 €
Intérêts des comptes courants :	16.135 €

4.2.2. Produits financiers

Ces produits d'un montant de 297.147 € se décomposent comme suit :

Intérêts des avances en compte courant aux filiales :	278.108 €
Autres produits financiers :	710 €
Produits / cession valeur mobilières :	13.383 €
Gains de change :	4.945 €

4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à – 7.174.814 € et se décompose comme suit :

(en €)

Charges sur opérations de gestion	(90 323) €
Produits sur opérations de gestion	49 827 €
Gain opérations de gestion	(40 496) €
Charges sur opérations en capital	(1 331 232) €
Produits sur opérations en capital	1 248 240 €
Perte opérations de capital ⁽¹⁾	(82 992) €
Dotation aux provisions pour dépréc. des titres de participation	(293 820) €
Dotation aux provisions pour dépréc. comptes courants ⁽²⁾	(7 514 907) €
Dotations aux amortissements exceptionnels	0 €
Reprise aux dépréciations exceptionnelles ⁽³⁾	1 058 781 €
Dotation aux provisions pour risques	(356 740) €
Reprise aux provisions pour risques	55 360 €
Perte sur amortissements et provisions	(7 051 326) €
Total Résultat exceptionnel	(7 174 814) €

⁽¹⁾ Provient essentiellement de l'impact de la sortie des titres de SOTRAPMAG

⁽²⁾ Dont la dépréciation du compte-courant SMYD pour un montant de 4.868.940 € et du compte-courant CMD pour un montant de 2.590.092 €

⁽³⁾ Correspond à hauteur de 919.834 € à la reprise de la dépréciation du compte-courant ARMINA suite à l'abandon de créance dont la filiale a bénéficié en avril 2013 et à hauteur de 138.947 € à la reprise de la dépréciation de la créance CIR suite au remboursement reçu en janvier 2014.



4.4. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le résultat fiscal de l'exercice est une perte de (11.012.756) €. Le résultat fiscal de l'exercice est une perte de (11.012.756) € et conduit à un déficit fiscal cumulé à la clôture de l'exercice de 24.556 K€ auquel s'ajoutent les déficits de ses filiales générés au cours de l'exercice, pour un montant de 2.763 K€.

4.5. CHARGES ET PRODUITS EN RELATION AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIEES

4.5.1. *Charges et produits liés aux filiales*

4.5.1.1. Produits et Charges d'exploitation

Produits

Prestations de services rendues :	569.265 €
Personnel détaché :	414.582 €

Charges

Refacturation de biens et services :	37.369 €
Personnel détaché :	153.604 €

4.5.1.2. Produits financiers

Intérêts rémunérant les avances en compte courant aux filiales: 278.108 € (Taux basé sur le taux EURIBOR 1 mois + 2%)

dont sur compte courant SMYD :	233.996 €
dont sur compte courant CMD :	33.059 €
dont sur compte courant ARMINA :	9.758 €
dont sur compte courant VERDAL :	1.029 €
dont sur compte courant CMD9 :	266 €



4.5.2. Charges liées à OSEAD

Prestations de services :	65 000 €
Personnel détaché :	3.938 €
Frais de déplacement :	4.112 €
Intérêts sur compte courant :	16.135 €

4.5.3. Charges liées à NG2

Etudes et recherche :	340 000 €
Dont 255.000 € relatifs aux projets en cours sur les unités de cyanuration et immobilisés	

4.5.4. Charges et produits liées à MDG, filiale de l'actionnaire CMT

Produits

Prestations de services rendues ⁽¹⁾ :	365.798 €
--	-----------

Charges

Services externes ⁽²⁾ :	973.593 €
------------------------------------	-----------

(1) : correspond essentiellement aux refacturations des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant

(2) : dont 882.393 € correspondant aux commissions versées dans le cadre de leur contrat de d'exploitation de site minier d'Auplata.

4.5.5. Charges et produits liées à SOTRAPMAG, filiale de COLUMBUS

Produits

Prestations de services rendues :	69.047 €
Personnel détaché	11.663 €
Produits sur opérations en capital	1.159.286 €

Charges

Services externes :	24.273 €
Charges sur opérations en capital	1.245.349 €

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS

5.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

5.1.1. Contrats de location

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des engagements relatifs aux contrats de location de matériel et équipement en cours à la clôture de l'exercice :



Tous ces contrats sont d'une durée de 5 ans, à l'origine.

Immobilisations en crédit-bail (en K€)

Valeur Brute des biens	Amortissements		Valeur nette
	Exercice	Cumulés	
1 735K€	286K€	409K€	1 326K€

Engagements de crédit-bail (en K€)

Redevances payées exercice	Redevances cumulées	Redevances restant à payer			Prix achat résiduel
		moins 1 an	1 à 5 ans	total	
315K€	462K€	406K€	742K€	1 148K€	215K€

5.1.2. Redevance Yaou et Dorlin

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD auprès de Golden Star Ressources et de Guyanor Ressources, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1,0 % du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1,0 % du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1% du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2,134 millions d'euros.

La mise en œuvre de ces redevances est effective depuis le 1er décembre 2006 et s'élèvent pour l'année 2013 à 53.990 €, soit 1% de la valeur de la production d'or de la mine de Yaou.

5.1.3. Redevance Paul Isnard

Dans le cadre de l'acquisition des titres miniers Paul Isnard, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter, une redevance trimestrielle sur les ventes sur les 5 premiers millions d'onces produites sur les titres Paul Isnard correspondant à un pourcentage établi de la façon suivante : jusqu'à 2 millions d'onces produites, 10% des ventes au-delà de 400 USD l'once, puis 5% des ventes au-delà de 400 USD l'once pour les 3 millions d'onces suivants. Dans le cadre de l'Accord avec COLUMBUS, cette redevance est transférée à COLUMBUS avec qui un Extension Agreement a été signé et n'a pas d'impact dans les comptes au 31 décembre 2013.

5.1.4. Passifs environnementaux

Les passifs de cette nature sont comptabilisés conformément aux principes comptables exposés en 3.2.2.



5.1.5. Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud

Dans le cadre du rachat de la société Golden Star Ressources Minières SARL renommée ARMINA Ressources Minières SARL (« ARMINA »), détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par la société GOLDEN STAR Resources Ltd., vis-à-vis du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

AUPLATA s'est engagé à donner à sa nouvelle filiale les moyens lui permettant de remplir les obligations lui incombant en tant que détenteur de titres miniers pour la conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites.

Une demande de renouvellement du PER Bon Espoir a été déposée le 30 juin 2011 pour une durée de cinq ans et un engagement de dépenses de 1.250 K€. Cette demande reste à ce jour en cours d'instruction.

Les engagements pour le PER Iracoubo Sud se montent à 1.980 K€.

5.1.6. Engagement sur le PER Courrière

Suite à une demande déposée le 17 février 2006, AUPLATA s'est vue octroyer, par arrêté ministériel, en date du 6 mai 2010 et publié au JO du 3 juillet 2010, le Permis d'Exclusif de Recherches dit « Permis de Courrière » (PER Courrière) pour une durée de 5 ans sur une superficie de 14 km². Les engagements de dépenses associés à ce PER se montent à 122,5 K€ sur la durée de vie du titre.

6. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

L'ensemble du personnel de la Société bénéficie de 3.452 heures au titre du droit individuel à la formation, dont aucune n'a fait l'objet de demande.

7. HONORAIRES CAC

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 126 K€ pour l'exercice 2013.